



## Droit confinement

-----  
Par Jeniclo

Bonjour

Le jugement pour la garde de ma fille à été rendu le 24 mars 2020 en plein confinement.

Ce jugement est évolutif

Avec une période de 4 mois ou le papa n a qu un droit de visite le samedi et le dimanche.

Après cette période de 4 mois un droit de visite est d hébergement du samedi au dimanche...

Le problème qui se pose c est que nous avons débutes cette première période le premier week end paires après le deconfinement soit le 16 Mai. Hors le papa veut mettre fin à ces 4 mois d adaptation à la date du jugement rendu soit le 24 mars, alors que notre fille à commencé l adaptation prévu par le JAF le 16 mai après le confinement.